Building a Europe
for and with children

Construire une Europe
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

CDENF(2024)06add
Strasbourg, 17 Septembre 2024

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

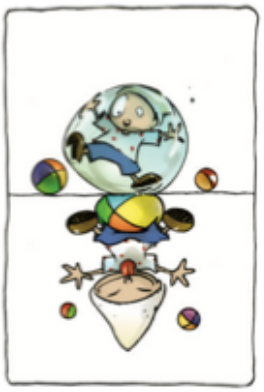
CONSULTATION D'ENFANTS ET DE JEUNES

Annexe à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

Préparé par DCI Italy

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL ITALIA


Rapport

Sur la consultation des enfants et des jeunes dans le contexte de l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la tutelle efficace des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration





Table des matières

Résumé	Error! Bookmark not defined.
	4
Introduction	7
La méthodologie	9
Le processus de consultation	11
Conclusions des consultations et analyse des résultats	12
Conclusions et suggestions	26
Recommandations formulées par les enfants	29

Résumé

Ce rapport présente les résultats des consultations menées au Portugal et à Chypre auprès de 20 enfants et jeunes non accompagnés et séparés ayant bénéficié de mesures de tutelle durant leur enfance. Ces consultations ont permis d'obtenir des informations sur les expériences des enfants avec les systèmes de tutelle et d'alimenter l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la tutelle efficace des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration.

Durant les consultations, le jeu GATE a été utilisé. C'est un outil participatif conçu pour faciliter les discussions et recueillir des récits individuels sur les expériences des participants avec les systèmes de tutelle. Le jeu a été adapté autour de cinq thèmes directement issus de la CM/Rec(2019)1 : Adéquation, Présence, Capacité, Relation et Indépendance du tuteur par rapport à l'enfant. Pour chaque thème, les participants ont fait part d'améliorations visant à alimenter les recommandations générales.

L'adéquation se réfère à la mesure dans laquelle les tuteurs répondent de manière efficace aux besoins et aux droits spécifiques des enfants non accompagnés, en veillant à ce que leur intérêt supérieur soit préservé. Les consultations ont révélé des évaluations mitigées en termes de soutien apporté par les tuteurs. Si certains enfants ont fait état d'expériences positives, d'autres ont exprimé leur mécontentement quant à l'insuffisance de l'aide apportée dans le but d'accéder aux services essentiels et s'orienter dans les procédures juridiques. Pour remédier à cette situation, les recommandations portent notamment sur la normalisation des cadres juridiques, des lignes directrices en matière de tutelle ainsi que de la formation.

La présence est le degré auquel les enfants estiment que leurs tuteurs sont disponibles et consacrent suffisamment de temps à la défense de leurs droits et de leurs besoins. Ce domaine est apparu comme une préoccupation majeure, de nombreux enfants se sentant négligés en raison d'un manque d'engagement constant de la part de leurs tuteurs. Les interactions limitées ont empêché une communication et un soutien efficaces et ont exacerbé les sentiments d'isolement et d'insécurité chez les enfants. Pour améliorer la disponibilité, il est recommandé de donner la priorité à une communication et à un engagement régulier mais aussi de favoriser la confiance et les relations entre les tuteurs et les enfants.

La capacité se réfère à la question de savoir si les enfants pensent que leurs tuteurs possèdent les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires dans l'objectif de les soutenir efficacement et les aider à réaliser leurs besoins et faire appliquer leurs droits. Les participants ont exprimé des doutes quant à la capacité des tuteurs à fournir les informations et l'assistance nécessaires, révélant ainsi des divergences entre les connaissances théoriques et la mise en œuvre pratique. Pour y remédier, il est recommandé de développer et de diffuser une formation complète pour les tuteurs sur les droits de l'enfant et sur la manière d'accéder à des services de soutien adaptés.

La relation vise à expliquer dans quelle mesure les enfants pensent pouvoir nouer des relations significatives et de confiance avec leurs tuteurs. Selon les résultats de la consultation, les relations entre les enfants et les tuteurs sont souvent tendues, manquant de confiance et de liens significatifs dans de nombreux cas. Les participants ont souligné l'importance de la confiance, de l'empathie et d'une communication efficace afin d'établir des relations positives. Toujours dans le but d'améliorer les relations, il est recommandé de donner la priorité aux relations significatives, à l'empathie et à la transparence, de favoriser des canaux de communication ouverts et honnêtes et d'impliquer les enfants dans les processus de prise de décision.

Enfin, l'indépendance, faisant référence à la capacité du tuteur à agir de manière indépendante tout en donnant la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, a été identifiée comme un défi majeur dans certains contextes. Dans certaines situations décrites par les enfants, des retards dans la prise de décision et un plaidoyer proactif limité ont entravé la capacité des enfants à naviguer dans les systèmes juridiques et sociaux. Les recommandations pour

aborder ce thème comprennent l'élaboration et la diffusion de mécanismes de plainte adaptés aux enfants et de mécanismes d'orientation clairs.

Ces consultations soulignent que les tuteurs jouent un rôle essentiel dans la vie des enfants non-accompagnés et séparés, car ce sont leurs représentants légaux et leurs principales sources de soutien. Cependant, les tuteurs remplissent leurs fonctions de manière très variable et ceci a un impact différent sur l'expérience des enfants.

Pour chaque pilier, les enfants ont discuté des recommandations visant le système de tutelle afin d'améliorer les prestations des tuteurs en fonction de leurs besoins et de leurs droits. Ces recommandations sont résumées en quatre domaines d'amélioration :

- Présence et transparence : les tuteurs doivent être constamment présents dans la vie des enfants, consacrer suffisamment de temps afin de comprendre leurs besoins et établir une relation de confiance avec l'enfant. En outre, les tuteurs doivent toujours faire preuve de transparence sur les questions concernant l'enfant. Un enfant a déclaré : *"Je veux qu'elle passe plus de temps avec moi et qu'elle ne me mente pas, qu'elle me dise la vérité sur les choses qui me préoccupent, par exemple mon dossier Dublin, et qu'elle ne me dise pas qu'elle ne sait pas".*

- Soutien pluridisciplinaire : les tuteurs doivent coopérer avec d'autres professionnels et se montrer proactifs dans l'objectif d'aider les enfants à satisfaire leurs besoins primaires et à s'orienter dans les systèmes juridiques et sociaux. Ils doivent veiller à ce que les problèmes soulevés par les enfants soient écoutés, traités rapidement et efficacement en tenant compte de leur point de vue. Un enfant a déclaré *: "Parfois, le [professionnel qui est] responsable [du jeune] fait ce qu'il pense être bon pour le jeune et non ce que le jeune veut, parfois il n'explique pas ce qui est meilleur pour le jeune."*

- Approche personnalisée : Les tuteurs doivent s'efforcer de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, de leur offrir un soutien personnalisé et de veiller à ce que tous les aspects du bien-être de l'enfant soient pris en compte. Un enfant a demandé spécifiquement : *"Je veux qu'elle vienne me voir plus souvent pour pouvoir la connaître et lui faire confiance mais aussi savoir que ce qu'elle va faire est bon pour moi".*

- Empathie et compréhension : Les tuteurs doivent se préoccuper des enfants, écouter leurs préoccupations sans les juger et les aider à trouver des solutions, en les guidant dans leur meilleur intérêt. Les tuteurs doivent également s'intéresser aux rêves et aux aspirations des enfants, les aider à développer et à poursuivre leurs objectifs. Un enfant a souligné *: "Je veux qu'elle s'intéresse à moi et qu'elle écoute ce que j'ai à dire, qu'elle ne me juge pas et qu'elle trouve des moyens de m'aider quand je ne sais pas quoi faire".*

En conclusion, ce rapport résume les principaux résultats des consultations avec les enfants tenues au Portugal et à Chypre et souligne l'importance de combler les lacunes dans les cinq thèmes identifiés relatifs au système de tutelle. En outre, il fournit des recommandations pour que les systèmes de tutelle améliorent la communication et l'engagement avec les enfants, répondent aux besoins primaires des enfants, investissent dans des initiatives de formation et de renforcement des capacités, favorisent des relations positives et personnelles, et promeuvent l'indépendance et l'action des enfants, conformément aux principes établis dans la Recommandation CM/Rec(2019)11. Un suivi régulier et la définition d'indicateurs de performance et de mécanismes de responsabilité peuvent également soutenir les États membres dans la mise en œuvre effective de la CM/Rec(2019)11 afin de garantir que les droits des enfants non-accompagnés et séparés soient respectés tout au long de leur parcours tutélaire. Enfin, le retour d'information de la part des enfants devrait continuer à être un élément clé de ce processus, en veillant à ce que leurs perspectives et expériences alimentent les améliorations en cours. En mettant en œuvre les recommandations faites par les enfants de ce rapport, les États membres du Conseil de l'Europe peuvent œuvrer à la mise en place d'une tutelle efficace et à la sauvegarde des droits et du bien-être de tous les enfants

non-accompagnés et séparés.

Introduction

Les enfants non-accompagnés et séparés arrivant dans les États membres du Conseil de l'Europe sont souvent confrontés à des problèmes complexes, notamment quand il s'agit de s'orienter dans des systèmes juridiques peu familiers et accéder à des services essentiels. Une tutelle efficace est essentielle pour garantir que ces enfants reçoivent le soutien et la protection nécessaires.

Au fil des années, plusieurs recommandations et résolutions visant à renforcer la protection des enfants non-accompagnés et séparés ont été adoptées, contribuant ainsi à la création d'un cadre international solide.

En 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle efficace des enfants non-accompagnés et séparés dans le contexte de la migration. Cette recommandation est fortement ancrée sur les normes internationales et du Conseil de l'Europe en matière de droits humains et énonce des principes directeurs clairs pour la protection, l'assistance et la sécurité des enfants via la tutelle. Elle comprend des principes directeurs et des lignes directrices de mise en œuvre, complétés par un Exposé des motifs et des listes de contrôle destinées aux décideurs politiques, aux autorités de tutelle et aux tuteurs afin de soutenir la mise en œuvre de la recommandation.

Afin de contribuer à l'examen de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2019)11 et de comprendre les expériences des enfants au sein du système de tutelle, le Conseil de l'Europe a lancé un processus de consultation avec les enfants dans les États membres. Défense Des Enfants International Italie (DEI Italie), en étroite collaboration avec le Secrétariat du CDENF, a été chargé de soutenir la consultation des enfants non-accompagnés et séparés et des jeunes étant entrés dans les États membres du Conseil de l'Europe sous ce statut à partir de 2020 sur leur expérience en lien avec le système de tutelle.

Ce rapport présente les résultats des consultations menées au Portugal et à Chypre dans le but d'évaluer les expériences des enfants non accompagnés et séparés avec les systèmes de tutelle dans le contexte de la migration. Les consultations ont utilisé l'outil GATE Game, développé par DEI Italie pour faciliter les discussions ouvertes et recueillir des informations directement à la source de la part des enfants sur leurs interactions avec les tuteurs.

Les objectifs du projet de consultation étaient triples : premièrement, recueillir des récits individuels d'enfants non-accompagnés et séparés concernant leurs expériences avec des tuteurs ; deuxièmement, évaluer la compréhension et la perception qu'ont les enfants des systèmes de tutelle, conformément aux principes énoncés dans la Recommandation CM/Rec(2019)11 ; et troisièmement, identifier les forces, les faiblesses, les défis et les facteurs de réussite des systèmes de tutelle existants, dans le but ultime de contribuer à l'amélioration des politiques publiques et des pratiques. Les principales conclusions indiquent des variations dans les expériences de tutelle dans différents contextes européens, avec une attention particulière pour le Portugal, où le cadre juridique diffère de celui des autres États membres du Conseil de l'Europe.

Il est important de noter que, malgré le nombre limité d'Etats membres participants et le petit nombre d'enfants consultés, cette recherche apporte des informations qualitatives précieuses sur les expériences des enfants au sein du système de tutelle. Une collaboration et un engagement accrus de la part des délégations nationales peuvent entraîner des changements positifs et créer un environnement plus sûr et plus favorable pour les enfants non-accompagnés et séparés dans toute l'Europe.

En examinant les perspectives et les expériences des enfants, ce rapport vise à apporter une contribution précieuse

aux efforts en cours pour renforcer les systèmes de tutelle et garantir les droits et le bien-être des enfants non-accompagnés et séparés dans le contexte de la migration.

La méthodologie

La méthodologie employée pour ces consultations a été développée par DEI Italie, en s'appuyant sur les normes internationales et du Conseil de l'Europe, y compris la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et la Recommandation CM/Rec(2019)11. Elle est issue du raisonnement théorique continu et avec de longues années d'expérience de DEI Italie, ainsi que de l'expérience pratique avec les enfants, les tuteurs et les parties prenantes des différents systèmes de tutelle européens, dans le cadre des principales activités de DEI Italie, à savoir l'analyse, l'élaboration de politiques, la formation et les consultations directes avec les enfants. La récente publication de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) « Guardianship for unaccompanied children - A manual for trainers of guardians », en français « Tutelle des enfants non accompagnés - Manuel pour les formateurs de tuteurs » a fourni un cadre.

Compte tenu de la difficulté de représenter directement la Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2019)11 d'une manière accessible et significative pour les enfants - étant donné qu'elle s'adresse aux États membres - , les principes énoncés dans la Recommandation ont été adaptés à cinq thèmes qui résument le rôle du tuteur dans la vie de l'enfant : Adéquation, Présence, Capacité, Relation et Indépendance. Ces thèmes sont directement liés aux principes énoncés dans la recommandation.

L'exercice a analysé dans quelle mesure ces principes sont observés à travers les expériences des enfants avec le système de tutelle. En examinant ces cinq thèmes, il a été possible de recueillir des données pertinentes sur l'efficacité de la mise en œuvre des principes dans la pratique. Cette approche a permis de traduire les principes généraux et systémiques de la recommandation en aspects spécifiques et concrets de l'interaction tuteur-enfant que les enfants peuvent évaluer de manière réaliste.

« THE GATE GAME »

Créé par DEI Italie en collaboration avec l'artiste Max Frezzato, le jeu comporte 16 cartes représentant des aspects essentiels de la vie, qui englobent un éventail complet et pertinent de variables. Chaque image représente des besoins et des droits qui peuvent solliciter et évoquer des souvenirs et des éléments de notre histoire ou de celle de toute personne réelle ou imaginaire. Le caractère aléatoire de la disposition, du tirage ou du regroupement de chaque carte avec d'autres propose un dispositif simple mais puissant et significatif. Les polarités positives et négatives (par exemple, la nourriture ou le manque de nourriture) créent un espace permettant aux individus de choisir ce qu'ils souhaitent partager avec le groupe au sujet de leur expérience. Les cartes peuvent être utilisées pour évoquer, raconter ou considérer le passé, mais elles peuvent aussi suggérer des considérations sur le présent ou des orientations pour l'avenir. Ce jeu simple révèle des aspects significatifs des histoires personnelles aidant à mieux comprendre la tutelle et ses fonctions essentielles. Le jeu peut aider à construire une biographie chronologique ou soutenir des conversations légères sur des sujets parfois difficiles. En écoutant les expériences et les points de vue de leurs pairs, les participants disposent d'éléments utiles pour interpréter leurs propres expériences et histoires personnelles dans un cadre systémique plus large. Aujourd'hui, l'outil a été utilisé et testé dans de nombreuses situations avec des enfants, des jeunes et des adultes.

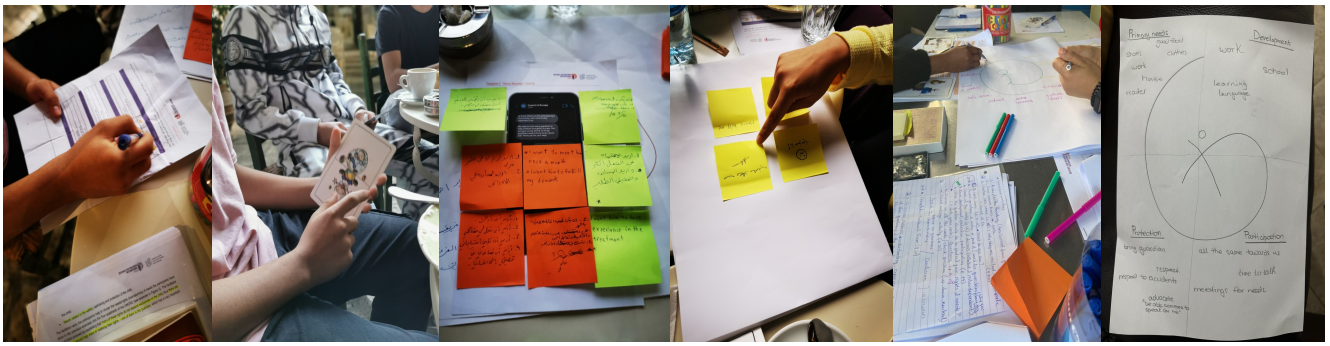


L'outil appelé « Gate Game »[1] a permis de faciliter les discussions avec les enfants. Cet outil, conçu pour solliciter des récits individuels liés à l'histoire et à la vie personnelle des participants, a fourni un cadre pour engager un dialogue constructif. Pour ces consultations, le « Gate Game » a été adapté. Cinq cartes ont été sélectionnées dans le jeu, chacune représentant l'un des cinq domaines : Adéquation, Présence, Capacité, Relation et Indépendance.

Dans le cadre du processus de consultation, un enfant du groupe choisissait une carte, qui était ensuite discutée à l'aide de questions directrices dans son domaine respectif. Les participants étaient ainsi encouragés à réfléchir à leurs expériences et à donner un aperçu de leurs interactions avec leurs tuteurs. À la fin de la discussion, la carte était orientée dans sa position positive, négative ou neutre, reflétant l'évaluation globale de l'enfant dans ce domaine.

Le processus de consultation s'est déroulé sans heurts à Chypre et au Portugal. Malgré les différences de cadres juridiques, les consultations ont fourni des informations précieuses sur les expériences des enfants non-accompagnés et séparés dans le cadre du système de tutelle.

Les sections suivantes de ce rapport détaillent les résultats de ces consultations, mettant en lumière les défis auxquels sont confrontés les enfants, les forces et les faiblesses des systèmes existants, et les recommandations pour améliorer les pratiques de tutelle dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.



Images des sessions de consultation à Chypre

[1] DEI Italie, projet GATE - "Guardians for separated children Against Trafficking and any form of Exploitation : Normes et formation pour la qualification des tuteurs d'enfants séparés contre la traite et l'exploitation" <https://www.defenceforchildren.it/en/news-126/gate>. Voir également Defence for Children Italy, Gate European Report <https://www.defenceforchildren.it/en/news-242/gate>. DEI Italie peut envoyer l'outil GATE GAME par courrier aux délégations participantes.

Le processus de consultation

A Chypre, le système de tutelle est organisé au niveau national au sein du système de protection de l'enfance. En général, l'institution des services de protection sociale est automatiquement désignée comme tuteur par la loi ; il y a donc un nombre élevé d'enfants par tuteur.[2] Le processus de consultation a comporté trois consultations en face à face avec trois groupes d'enfants. Elles ont été facilitées par la collaboration avec les parties prenantes locales et la coordination de *Hope for Children*. Les sessions ont eu lieu en décembre 2023, avec des participants âgés de 14 à 17 ans. Douze enfants, principalement originaires de Syrie et de Somalie, ont partagé leurs expériences, offrant un aperçu inestimable du système de tutelle chypriote.[3]

Le Portugal, bien que dépourvu des structures de tutelle légale définies par le CM/Rec(2019)11, a participé au processus de consultation. Les enfants et les jeunes qui arrivent au Portugal non-accompagnés ou séparés de leur famille dans le contexte de la migration sont généralement placés dans des institutions de soins résidentiels dont le directeur est désigné comme leur représentant légal par le procureur public. A son tour, le directeur de l'institution de soins résidentiels assigne à chaque enfant/jeune un professionnel chargé d'assumer la responsabilité de ce dernier et du processus juridique et qui, en pratique, assumera le rôle habituellement joué par un "tuteur" dans les pays où la figure du "tuteur" est légalement établie et définie dans le cadre juridique national correspondant à la Recommandation CM/Rec(2019)11.[4]

Deux consultations ont été menées en mars 2024 à Lisbonne avec la collaboration de la Comissão nacional de promoção dos direito e proteção das crianças e jovens, en français « Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes ». Huit enfants et adolescents issus de milieux différents ont participé à des discussions afin de comprendre leurs expériences et leurs besoins dans le cadre du système portugais.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des consultations, en soulignant les expériences, les défis et les recommandations exprimés par les enfants non accompagnés et séparés à Chypre et au Portugal. En fournissant des informations de première main, cette initiative vise à contribuer aux efforts en cours pour renforcer la protection des droits de l'enfant dans les États membres du Conseil de l'Europe, en réaffirmant l'engagement de l'organisation à défendre les droits et le bien-être de tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire.

[2] FRA, *Systèmes de tutelle pour les enfants non accompagnés dans l'Union européenne. Développements depuis 2014.* (2022) Pag. 47.
[3] Conclusions du rapport soumis par Hope For Children le 9 janvier 2024, élaboré par le Dr Emma Mesikämmen et Arianna Tortelli. Toutes les personnes impliquées dans la facilitation des consultations et dans la rédaction du rapport ont fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents et connaissent et respectent la politique de protection de l'enfance de Hope for Children (HFC). Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : https://rm.coe.int/cm-rec-2019-11-consultations-report-cyprus/1680b4c52f
[4] Conclusions du rapport présenté par la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes (CNPDPCJ), le 19 avril 2024, élaboré par Sónia Lourenço Rosa et Célia Chamiça, de l'Unité des Relations Internationales. Toutes les personnes impliquées dans la facilitation des consultations et dans la rédaction des rapports connaissent et respectent la politique de protection de l'enfance de la CNPDPCJ. Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : https://rm.coe.int/effective-guardianship-pt-report-2024/1680b4bc66

Conclusions des consultations et analyse des résultats

ADEQUATION		
CARTE	CONCEPT	PRINCIPE DE LA CM/Rec(2019)11
	Adéquation : L'enfant considère que le tuteur a fait tout ce qui était en son pouvoir pour répondre à ses besoins et à ses droits spécifiques, en préservant son intérêt supérieur.	Principe 1 - Protection des droits dans le cadre de la tutelle des enfants non accompagnés et des enfants séparés dans le contexte de la migration Principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs Principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant

L'adéquation fait référence à la mesure dans laquelle les tuteurs répondent de manière adéquate aux besoins et aux droits spécifiques des enfants non-accompagnés, en veillant à ce que leur intérêt supérieur soit préservé. Ce concept s'aligne sur plusieurs principes de la recommandation CM/Rec(2019)11 du Conseil de l'Europe, notamment le premier principe - Protection des droits dans le cadre de la tutelle des enfants non accompagnés et des enfants séparés dans le contexte de la migration , le quatrième principe - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs et le principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant.

Au Portugal et à Chypre, les consultations ont révélé des perceptions mitigées quant à l'adéquation des systèmes de tutelle aux besoins des enfants non accompagnés et séparés. Si certains enfants se sont déclarés satisfaits du soutien apporté par leurs tuteurs, d'autres ont mis en évidence des lacunes et des insuffisances importantes.

Chypre

Les consultations menées à Chypre ont révélé d'importantes préoccupations. La moitié des participants ont donné un avis négatif, indiquant que leurs tuteurs ne comprennent pas pleinement leurs besoins ou ne font pas suffisamment d'efforts pour les comprendre. Ce manque de compréhension et d'engagement a conduit de nombreux enfants à ne pas se sentir soutenus et à douter de l'engagement de leurs tuteurs à l'égard de leur bien-être et de leur avenir. Un enfant a déclaré *: « Nous avons des difficultés à obtenir un rendez-vous avec notre tuteur, et lorsque nous l'avons rencontré, il ne savait pas qui j'étais ».*

Les besoins fondamentaux tels que les vêtements pour s'habiller et les conditions de vie ont été mis en évidence

comme des domaines dans lesquels les tuteurs n'ont pas été à la hauteur. Les enfants ont indiqué qu'ils recevaient peu souvent des vêtements ou des vêtements inadaptés au climat hivernal. Ils ont également indiqué que leurs espaces de vie étaient mal entretenus, entraînant des problèmes de santé tels que la gale. Les enfants participants ont indiqué que les contacts limités avec leurs tuteurs légaux, associés à l'autorité restreinte des travailleurs des centres d'hébergement, contribuaient à un manque de respect de leurs droits. Les enfants ont également indiqué qu'ils souhaitaient avoir davantage d'occasions de participer à des activités organisées en plein air.

« Il devrait y avoir des élections pour les tuteurs légaux. »

« Mon tuteur légal ne sait même pas qui je suis. »

« Nous avons des difficultés à obtenir un rendez-vous avec notre tuteur, et lorsque nous l'avons rencontré, il ne savait pas qui j'étais. »

« Elle comprend mes besoins. »

Malgré la prédominance de commentaires négatifs, des expériences positives ont été rapportées, en particulier dans l'un des établissements participants. Un enfant a décrit une communication efficace avec son tuteur, qui s'est montré réceptif et serviable. D'autres enfants ont déclaré se sentir soutenus par leurs tuteurs, en particulier lorsque des décisions importantes devaient être prises.

Les participants aux sessions organisées à Chypre ont suggéré que les tuteurs devraient rendre visite aux enfants plus fréquemment et passer plus de temps avec eux afin de mieux comprendre leurs besoins. Ils ont également souligné l'importance de l'honnêteté des tuteurs, même lorsqu'ils annoncent de mauvaises nouvelles. Les enfants ont exprimé le souhait d'avoir des activités mieux organisées, un meilleur accès aux soins de santé et des cours de langue avancés en anglais et en grec.

Dans un établissement recevant les enfants non-accompagnés, l'évaluation finale de la carte d'adéquation était négative, reflétant l'insatisfaction générale quant à l'engagement des tuteurs. Cependant, une autre session a donné lieu à une évaluation neutre, suggérant une marge d'amélioration mais reconnaissant certains aspects positifs. La troisième session s'est conclue de manière positive, les participants reconnaissant les efforts de leurs tuteurs pour protéger leurs intérêts.

Portugal

Au Portugal, le concept d'adéquation a été exploré à travers des questions sur la manière dont les adultes responsables des enfants garantissent leur sécurité, leur bien-être et leur soutien. De nombreux enfants ont souligné l'importance du respect, des soins et de l'attention de la part des personnes s'occupant d'eux. Ils apprécient les personnes qui écoutent leurs préoccupations, partagent leurs expériences de vie au Portugal et leur donnent des conseils clairs pour s'orienter dans leur nouvel environnement, par exemple pour aller à l'école et accéder aux soins de santé.

Les expériences positives sont fréquentes, les enfants se souvenant des cas où les personnes prenant soin d'eux leur ont expliqué de manière proactive les étapes nécessaires à leur intégration et à la satisfaction de leurs besoins. Par exemple, un enfant a apprécié les conseils détaillés sur la manière de gérer ses finances et d'épargner pour l'avenir. Un autre a souligné le soutien crucial reçu d'une personne s'occupant de lui dans la recherche d'un

logement et d'un emploi.

Cependant, des critiques notables ont été émises concernant les conditions initiales d'accueil. Certains enfants ont fait état d'une nourriture de mauvaise qualité et de mauvaises conditions de sommeil. Un autre enfant a décrit le stress et les mauvaises conditions de santé résultant d'un soutien financier insuffisant et de conditions de vie inadéquates. Ces expériences soulignent la variabilité de l'adéquation en termes de prise en charge.

> *« Lorsque je suis arrivé au Portugal, je ne m'attendais pas à avoir quelqu'un pour m'aider, et lorsque je suis arrivé au Portugal, j'ai eu quelqu'un, et cela m'a été utile. »*
>
> *« Quand je suis arrivé ici et que j'ai dû savoir ce que l'avenir me réservait, on m'a dit ce que je devais faire au début, comment aller à l'école, à la santé [comment aller à l'hôpital]. »*

Les enfants ont indiqué que la compréhension de leur situation et la planification de l'avenir étaient des aspects essentiels pour se sentir suffisamment soutenus. Nombre d'entre eux ont estimé que les prestataires de soins les avaient aidés à comprendre leur situation actuelle et leur avaient prodigué des conseils pratiques pour l'avenir. Cependant, certains enfants ne se sentaient pas suffisamment préparés ou soutenus pour planifier leur avenir, indiquant la nécessité d'une orientation plus cohérente et plus complète.

Conclusion

Dans l'ensemble, les consultations ont mis en évidence le rôle crucial de soignants attentifs et proactifs pour garantir l'adéquation des soins. En particulier, les résultats suggèrent que l'adéquation du soutien est influencée par divers facteurs, notamment les connaissances et la formation des tuteurs, la clarté du rôle du tuteur, les ressources disponibles pour soutenir les enfants et l'efficacité des canaux de communication entre les tuteurs et les enfants. L'amélioration de l'adéquation nécessite une approche à avec de multiples pans, notamment une formation complète des tuteurs sur les droits de l'enfant et leur rôle, l'accès à des services de soutien adaptés et des stratégies de communication renforcées pour veiller à ce que les enfants soient informés et aient les moyens de faire valoir leurs droits. La mise en œuvre des lignes directrices pour un système de tutelle efficace, du principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres et de l'exposé des motifs est essentielle pour préserver l'intérêt supérieur des enfants non-accompagnés, répondre de manière adéquate à leurs besoins et à leurs droits et garantir une norme uniforme de soins et d'engagement de la part de tous les prestataires de soins.

PRÉSENCE		
CARTE	CONCEPT	PRINCIPE DU CM/Rec(2019)11
	Présence : L'enfant estime que le tuteur était là pour lui quand il en avait besoin et qu'il a consacré suffisamment de temps pour contribuer à la réalisation de ses droits.	Principe 3 - Nomination ou désignation des tuteurs sans retard excessif Principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs

La présence fait référence au degré auquel les enfants estiment que leurs tuteurs sont disponibles et consacrent suffisamment de temps pour soutenir leurs droits et leurs besoins. Ce concept s'aligne sur le principe 3 - Nomination ou désignation des tuteurs sans retard excessif, et le principe 4 - responsabilités juridiques et les missions des tuteurs, comme indiqué dans le document CM/Rec(2019)11.

Chypre

Les consultations menées à Chypre ont mis en évidence des problèmes importants liés à la présence de tuteurs légaux. Au départ, certains participants étaient d'accord pour dire qu'un tuteur devait veiller à leur bien-être, répondre à leurs besoins et être à l'écoute de leurs sentiments. Cependant, de nombreux enfants ont exprimé une compréhension limitée du rôle du tuteur, en particulier en ce qui concerne les questions juridiques. Cette confusion est due, selon les enfants participants, à un accès limité et à une communication peu fréquente avec leurs tuteurs, certains enfants déclarant n'avoir rencontré leurs tuteurs qu'une seule fois.

Les participants ont également exprimé leur scepticisme quant à l'honnêteté et à la transparence de leurs tuteurs. Certains enfants ont eu l'impression que leurs tuteurs n'expliquaient pas clairement les sujets les concernant. Certains participants ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'impression que leur tuteur s'intéressait à leur avenir et que c'étaient les aidants de leur logement qui s'informaient de leur avenir.

D'après l'expérience des participants, le malaise est exacerbé par les changements de tuteurs légaux. Les enfants ont exprimé leur réticence à partager des informations personnelles avec le nouveau tuteur désigné, par crainte de nouveaux changements. Cette instabilité s'est traduite par un manque de soutien et de disponibilité, contribuant au sentiment d'être "ignorés" et traités comme "de simples numéros dans le système".

Les expériences des enfants varient en fonction de leur lieu de résidence. Par exemple, les participants d'un établissement ont indiqué que leur tuteur leur rendait rarement visite et que, lorsqu'il le faisait, les interactions étaient brèves et superficielles. En revanche, les enfants vivant dans un autre type d'établissement ont fait état d'interactions fructueuses et fréquentes avec leur tuteur légal. Une participante a mentionné que son tuteur était

toujours disponible, qu'il lui fournissait ses numéros de téléphone personnels et professionnels, son adresse et qu'il lui répondait rapidement.

Les enfants ont suggéré que les tuteurs passent plus de temps avec eux et établissent de meilleurs canaux de communication. Ils ont exprimé le souhait que les tuteurs s'impliquent réellement dans leur vie et leur apportent un soutien constant.

> *« Nous ne voyons notre tuteur légal que lorsque nous faisons quelque chose de mal. »*
>
> *« J'ai besoin qu'elle me demande ce que je ressens, ce que je pense et quelle aide je souhaite obtenir. »*
>
> *« Elle m'a aidée à passer de l'hôtel au refuge et du refuge à un logement, et elle m'a également aidée pour mon dossier Dublin. »*

Les évaluations finales de la carte de présence ont varié d'une consultation à l'autre. Les deux premières consultations ont donné lieu à des évaluations négatives, les participants estimant que leurs tuteurs étaient largement absents. Cependant, lors de la troisième consultation, l'évaluation a été positive et les enfants ont exprimé leur gratitude à l'égard d'un tuteur disponible et coopératif.

Portugal

Au Portugal, le concept de présence a été exploré à travers la manière dont les enfants voient leurs soignants, la fréquence et la qualité des interactions. De nombreux participants savaient qui serait la personne vouée à s'occuper d'eux un jour ou deux avant leur arrivée. Ils ont été informés de la manière dont ils pouvaient les contacter, généralement via un téléphone portable, et ont été présentés dès leur arrivée.

La fréquence des interactions est variable. Certains enfants ont fait état de réunions hebdomadaires régulières et ont expliqué se sentir à l'aise pour contacter les personnes s'occupant d'eux en cas de besoin. D'autres avaient des contacts moins fréquents, dépendant davantage des besoins personnels et des urgences. Un participant a noté que si les interactions régulières étaient généralement positives, les barrières linguistiques empêchaient parfois une communication et un soutien efficaces.

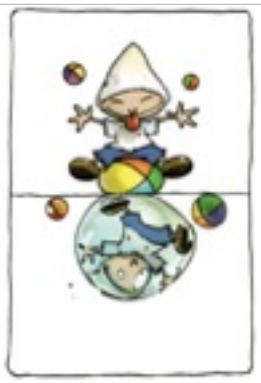
> *« La personne qui était responsable [de moi] m'a informé que cela allait accompagner mon processus, dès le premier jour, lorsque je suis arrivé »*
>
> *« La personne responsable n'a pas eu assez de temps parce qu'il y avait beaucoup de garçons [dans l'établissement]. »*
>
> *« La personne responsable avait beaucoup de temps [pour nous parler], nous la voyions même trop souvent. »*

Dans l'ensemble, les enfants consultés au Portugal ont exprimé une opinion relativement positive de la présence des personnes prenant soin d'eux. Ils ont estimé, que les personnes qui s'occupent d'eux étaient disponibles leur apportant leur soutien, les aidant à relever divers défis, notamment en ce qui concerne les services d'immigration et les besoins de la vie quotidienne. Certains enfants ont toutefois souligné des problèmes tels que le manque de temps passé ensemble en raison du nombre élevé d'enfants pris en charge par chaque assistant familial et ont insisté une fois de plus sur le fait que les barrières linguistiques et le manque de traducteurs pour les non-lusophones entravaient parfois l'efficacité de la communication et de l'assistance.

L'évaluation finale de la carte de disponibilité au Portugal a été généralement positive. Les enfants ont apprécié la disponibilité et le soutien des aidants, s'appuyant sur des histoires personnelles pour souligner les cas où ceux-ci ont joué un rôle crucial dans leur adaptation et leur bien-être. Un enfant a fait référence à un proverbe afghan, *"Sans un vieil homme, tu n'iras pas loin"*, pour souligner l'importance d'avoir un soignant fiable et présent.

Conclusion

Les consultations menées à Chypre et au Portugal ont révélé des expériences diverses concernant la présence des tuteurs. Ces résultats soulignent la nécessité d'un engagement cohérent et significatif de la part des tuteurs pour garantir le bien-être et les droits des enfants non-accompagnés. Pour renforcer la présence, les tuteurs doivent donner la priorité à une communication et à un engagement régulier avec les enfants, en écoutant activement leurs préoccupations et en leur apportant un soutien en temps utile. L'établissement de canaux de communication clairs et de contrôles réguliers peut contribuer à renforcer la confiance et les rapports entre les tuteurs et les enfants, en veillant à ce que les enfants se sentent soutenus et habilités à faire face à leur situation personnelle de manière efficace.

CAPACITÉ		
CARTE	CONCEPT	PRINCIPE DU CM/Rec(2019)11
	Capacité : L'enfant considère que le tuteur a/avait les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour assumer son rôle et l'aider à réaliser ses besoins et ses droits.	Principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant Principe 6 - Mesures institutionnelles Principe 7 - Ressources, recrutement, qualifications et formation

Le concept de capacité se réfère à la question de savoir si les enfants pensent que leurs tuteurs possèdent les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour les soutenir efficacement et les aider à réaliser leurs besoins et leurs droits. Ce concept est lié au principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant , au principe 6 - Mesures institutionnelles, et au principe 7 - Ressources, recrutement, qualifications et formation du CM/Rec(2019)11.

Chypre

A Chypre, les enfants ont généralement reconnu que leurs tuteurs semblaient techniquement formés et préparés. Cependant, il y avait un écart important entre cette perception et le soutien pratique fourni en réalité. La plupart des enfants ont indiqué qu'ils ne se sentaient pas soutenus dans la réalisation de leurs droits et de leurs besoins, indiquant un décalage entre les capacités théoriques des tuteurs et leur application pratique. De nombreux participants ont estimé que leurs tuteurs ne les informaient pas suffisamment sur leurs droits, et certains enfants ont mentionné que les promesses d'aide de leur tuteur n'étaient souvent pas tenues, donnant alors l'impression d'une inaction.

Toutefois, les participants ont fait état de quelques expériences positives. Un enfant a mentionné que son tuteur était bien informé et communicatif, et qu'il consultait souvent un avocat pour lui fournir des informations exactes. D'autres participants ont déclaré que leurs droits ne leur avaient jamais été expliqués, mais que leur tuteur posait toujours des questions pour mieux comprendre et répondre à leurs besoins.

Les consultations ont également révélé d'importants obstacles à la communication, en particulier pour les enfants arabophones, qui manquaient souvent d'interprètes lors des réunions avec leurs tuteurs. Ces obstacles à la communication ont donné lieu à des malentendus et à un sentiment de manque de soutien, car les questions privées ne pouvaient pas être communiquées de manière efficace. Dans l'ensemble, les enfants ont exprimé le souhait que leurs tuteurs passent plus de temps avec eux, qu'ils soient à l'écoute de leurs besoins et qu'ils leur apportent un soutien constant. Ils ont également souligné l'importance de disposer d'interprètes pour faciliter la communication.

« Je n'ai pas l'impression d'être aidée par mon tuteur légal, l'officier de protection de l'enfance m'a beaucoup plus aidée. »« Bien sûr, elle sait comment travailler, mais elle s'en moque. »

« "Elle ne m'a jamais expliqué mes droits, mais elle pose des questions pour mieux comprendre mes besoins. »

Les évaluations finales de la carte de capacité ont varié : un groupe l'a évaluée négativement en raison d'une perception de négligence, un autre groupe de manière neutre, en raison d'expériences mitigées, et un troisième groupe de manière positive, bien qu'ayant noté la nécessité d'une meilleure communication, facilitée par des interprètes.

Portugal

Au Portugal, les enfants considèrent généralement que les personnes qui s'occupent d'eux sont bien préparées et compétentes. Ils apprécient leur capacité à répondre à divers besoins, tels que le bien-être et le soutien scolaire.

Les participants ont mentionné des interactions positives au cours desquelles les soignants ont aidé à résoudre des problèmes quotidiens ainsi que des questions plus importantes, telles que la gestion des problèmes avec des enseignants peu attentifs. Toutefois, certains ont noté que, malgré le soutien des soignants, des problèmes systémiques tels que la lenteur des processus bureaucratiques et des facteurs politiques ont parfois entravé l'efficacité de l'aide apportée.

Les enfants participants ont également reconnu que les personnes chargées de s'occuper d'eux n'étaient peut-être pas en mesure d'aborder pleinement certaines questions personnelles, en particulier celles liées à leurs traumatismes passés, à leur histoire personnelle ou à leur parcours migratoire. Bien qu'ils reconnaissent que, parler avec un adulte responsable peut être utile, ils ont également souligné les limites de ce que les aidants peuvent faire, étant donné la nature complexe et profondément personnelle de certains problèmes rencontrés par les enfants. Malgré ces difficultés, les enfants s'accordent à dire que les personnes prenant soin d'eux au Portugal font de leur mieux compte tenu des contraintes auxquelles elles sont confrontées. Les évaluations finales de la carte de capacité étaient pour la plupart neutres ou positives. Les enfants ont estimé que les personnes qui s'occupaient d'eux étaient généralement capables de remplir leur rôle, même si des améliorations étaient possibles, en particulier en ce qui concerne le fait d'aborder des questions plus profondes et plus délicates.

> *« Mon aidante m'accompagne dans tous les domaines. »*
>
> *« Ils étaient bien préparés pour m'aider, même dans ce que je ne voulais pas qu'ils fassent »*

Conclusion

Les consultations menées à Chypre et au Portugal révèlent des expériences variées en ce qui concerne les capacités des tuteurs et des personnes chargées de s'occuper des enfants. Ces résultats soulignent la nécessité d'une formation plus efficace, de meilleures stratégies de communication et d'une attention particulière aux besoins fondamentaux et complexes des enfants non accompagnés afin d'assurer leur bien-être mais aussi la réalisation de leurs droits. Le renforcement des capacités des tuteurs nécessite des programmes de formation complets et un soutien adéquat et continu pour s'assurer qu'ils disposent des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches.

La formation devrait couvrir des domaines clés tels que le développement de l'enfant et les droits de l'enfant, les procédures juridiques et les systèmes de protection pertinents. Mais il en serait également question concernant les services disponibles, les compétences culturelles et les soins tenant compte des traumatismes, afin de donner aux tuteurs les moyens de défendre les intérêts des enfants et de leur apporter un soutien holistique. Ceci est exprimé dans la Section IV, "Lignes directrices pour la mise en œuvre d'un système de tutelle efficace", Principe 7 - Ressources, recrutement, qualifications et formation de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des

Ministres et de l'Exposé des motifs.

RELATIONS		
CARTE	CONCEPT	PRINCIPE DE LA CM/Rec(2019)11
	Relation : L'enfant considère qu'il y avait la possibilité de créer une relation significative et basée sur la confiance avec le tuteur.	Principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs Principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant

Le domaine des relations fait référence à la mesure dans laquelle les enfants pensent pouvoir établir des relations significatives et fondées sur la confiance avec leurs tuteurs. Ce concept s'aligne sur le principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs et le principe 5 - Information, accès à la justice et aux voies de recours, y compris aux mécanismes de plainte adaptés à l'enfant du document CM/Rec(2019)11.

Chypre

A Chypre, les consultations ont révélé une relation complexe et souvent difficile entre les enfants et leurs tuteurs légaux. De nombreux enfants ont exprimé une différence significative entre le soutien apporté par leurs tuteurs légaux et d'autres personnes travaillant avec des enfants non accompagnés. Bien qu'ils aient apprécié le soutien de ces différentes personnes, les enfants ont exprimé un sentiment de détresse, soulignant le besoin d'une aide plus substantielle de la part de leurs tuteurs légaux, notamment en ce qui concerne leur "statut de réfugié" ou toute autre protection internationale. Les participants ont eu l'impression que leur dossier n'avançait pas comme promis, et le manque de communication avec leurs tuteurs légaux a rendu complexe la prise en compte de leurs préoccupations quant à l'équité de leur situation. Un participant a noté que son tuteur ne lui avait rendu visite qu'une seule fois en deux ans.

Un des thèmes communs aux participants le suivant : le manque de communication et d'information de la part de leurs tuteurs. De nombreux enfants ont déclaré que leurs tuteurs ne les informaient pas de leurs droits et que les barrières linguistiques exacerbaient ce problème. Par exemple, lorsque les tuteurs rendent visite aux enfants, ils font rarement appel à des traducteurs, empêchant alors les enfants non anglophones de communiquer efficacement. Ce manque de communication a été perçu de la manière suivante : les tuteurs essaient de minimiser le temps qu'ils passent avec les enfants. En conséquence, les enfants ont eu l'impression que leurs rêves, leurs objectifs et leurs espoirs pour l'avenir n'avaient pas été discutés avec leurs tuteurs ou que n'avait pas été pris en compte. Les enfants consultés ont exprimé le souhait que leurs tuteurs fassent plus d'efforts pour se rapprocher d'eux. Ils pensaient que ces efforts favoriseraient la confiance, ce qui leur permettrait de s'ouvrir plus facilement et de partager leurs pensées et leurs

« En deux ans et demi, je n'ai vu mon tuteur légal qu'une seule fois. »

« Je ne partage pas mes espoirs et mes rêves avec elle, je n'ai jamais pensé à le faire, mais je lui fais confiance. »

« J'ai de bonnes relations avec mon tuteur légal. »

préoccupations.

Malgré ces frustrations, certains enfants ont exprimé des sentiments positifs. Tous les participants à l'une des sessions de consultation, provenant du même établissement, ont fait état d'une relation positive et de confiance avec leurs tuteurs. Cependant, ils ont réitéré le besoin d'interprètes arabes pour améliorer la communication. Ces expériences mitigées ont mis en évidence un manque partiel de confiance et de communication efficace entre les enfants et leurs tuteurs. De nombreux enfants ne se sont pas sentis soutenus et ont eu besoin d'une assistance plus proactive pour faire face aux problèmes quotidiens et aux difficultés juridiques et liées au statut.

Les évaluations finales de la carte de relation varient. Dans le premier et le deuxième groupe, les évaluations étaient négatives, les enfants se sentant déconnectés de leurs tuteurs et incapables de les identifier s'ils les rencontraient en dehors d'un cadre formel. Ces enfants ont souligné des écarts importants entre ce que leurs tuteurs devraient faire et ce qu'ils font réellement. En revanche, le troisième groupe a fait l'objet d'une évaluation positive, tous les participants déclarant se sentir liés à leurs tuteurs et à l'aise pour parler avec eux.

Portugal

Au Portugal, les enfants ont généralement une vision plus positive de leurs relations avec les personnes qui s'occupent d'eux. Nombre d'entre eux ont indiqué que ces personnes, en premier lieu, les soutenaient et étaient proches d'eux, un peu comme des membres de la famille. Les aidants sont considérés comme des figures essentielles permettant aux enfants de relever les défis quotidiens et leur apportant un soutien émotionnel. Cela est particulièrement vrai par rapport à d'autres adultes travaillant avec des enfants non accompagnés, qui sont parfois perçus comme moins utiles, voire "indifférents".

« En deux ans et demi, je n'ai vu mon tuteur légal qu'une seule fois »

« Je ne partage pas mes espoirs et mes rêves avec elle, je n'ai jamais pensé à le faire, mais je lui fais confiance ».

« J'ai de bonnes relations avec mon tuteur légal ».

Certains enfants ont souligné des interactions positives spécifiques, comme le fait que les personnes qui s'occupent d'eux leur ont permis de comprendre leurs droits ou les ont soutenus dans des situations difficiles. Par exemple, lorsque les enfants avaient des problèmes avec les enseignants ou avaient besoin d'être guidés dans leur parcours scolaire, les assistants familiaux étaient là pour les aider et leur fournir les informations nécessaires. Cependant, tous les enfants n'ont pas eu la même expérience. Certains ont estimé que leurs droits n'étaient pas toujours bien expliqués et ont souhaité participer davantage aux décisions les concernant : *"Parfois, le [professionnel qui est] responsable [du jeune] fait ce qu'il pense être bon pour le jeune et non ce que le jeune veut, parfois il n'explique pas ce qui est mieux pour le jeune."*

Malgré ces divergences, l'opinion générale sur la carte de relation au Portugal est positive. Les enfants ont estimé qu'ils pouvaient faire confiance aux personnes qui s'occupent d'eux pour les aider et prendre des décisions dans leur meilleur intérêt. Selon les enfants participants, cette confiance est essentielle pour favoriser un environnement de soutien où les enfants sont valorisés.

Conclusion

Les consultations menées à Chypre et au Portugal mettent en évidence des différences significatives dans la perception des relations entre les enfants et leurs tuteurs ou personnes en charge. Ces résultats soulignent

l'importance d'établir des relations solides et basées sur la confiance grâce à une communication efficace, une sensibilité culturelle et un intérêt sincère pour le bien-être et les aspirations futures des enfants. Dans le but d'améliorer les relations, les tuteurs doivent privilégier les rencontres intentionnelles avec les enfants afin d'écouter leurs préoccupations et de faire preuve d'empathie et de compréhension. En outre, le fait de cultiver des canaux de communication ouverts et honnêtes, de favoriser un environnement de soutien et d'absence de jugement et d'impliquer les enfants dans les processus de prise de décision peut contribuer à renforcer les relations.

INDEPENDANCE		
CARTE	CONCEPT	PRINCIPE DU CM/Rec(2019)11
	Indépendance : L'enfant considère que le tuteur agit avec indépendance, en tenant compte du rôle central de l'enfant et en agissant dans son intérêt supérieur.	Principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs Principe 8 - Coopération et coordination au niveau national

Le concept d'indépendance fait référence à la capacité du tuteur à agir de manière indépendante tout en donnant la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément au principe 4 – Responsabilités juridiques et missions des tuteurs et au principe 8 - Coopération et coordination au niveau national du document CM/Rec(2019)11.

Chypre

À Chypre, les consultations ont mis en évidence un écart important entre les attentes des enfants vis-à-vis de leurs tuteurs légaux et la réalité de leurs interactions. De nombreux participants aux deux premières consultations ont exprimé leur déception face au manque d'implication et au soutien tardif des tuteurs. Les enfants ont le sentiment que leurs tuteurs n'agissent pas dans leur intérêt supérieur, se rangeant souvent du côté du système plutôt que de défendre leurs besoins. Ils n'avaient pas l'impression que leurs tuteurs se souciaient de leurs sentiments ou les aidaient activement à prendre des décisions importantes, rendant difficile la mise en œuvre de leurs propres décisions de manière indépendante.

Le troisième groupe de consultation a présenté des résultats légèrement différents. Bien que deux participants aient eu du mal à saisir le concept d'"indépendance", ils ont convenu que leurs tuteurs agissaient dans leur intérêt supérieur. Un enfant a indiqué que son tuteur l'avait soutenu lors de processus décisionnels critiques, et un autre a mentionné que son tuteur avait joué un rôle crucial en améliorant son comportement et en lui donnant une seconde chance en lui faisant confiance.

Malgré ces notes positives, la plupart des enfants ont ressenti un manque de soutien de la part de leurs tuteurs. Ce décalage perçu sur entre le soutien théorique et l'action pratique a souligné l'inefficacité des tuteurs à défendre véritablement les droits et les besoins des enfants. Les enfants ont suggéré que leurs tuteurs s'engagent davantage avec eux dans l'objectif de discuter des problèmes et trouver des solutions ensemble.

« On ne m'aide pas ».

« Elle m'a donné une nouvelle chance en voyant que je me comportais bien ».

« Je dis que j'ai besoin de vêtements, elle dit ok mais ne dit jamais rien, n'aide jamais et n'apporte rien ».

Les évaluations finales de la carte d'indépendance ont été majoritairement neutres. Les deux premiers groupes ont reconnu que le lien inhérent entre le tuteur légal et "le système", ainsi que leur manque de relation avec les enfants,

empêchaient le tuteur de prendre des décisions indépendantes en connaissance de cause. Le dernier groupe de consultation a également opté pour une évaluation neutre, en grande partie en raison de sa difficulté à comprendre le concept d'indépendance, bien que ses commentaires aient été positifs.

Portugal

Au Portugal, les consultations ont révélé une perception généralement plus positive de l'indépendance des personnes s'occupant des enfants. De nombreux enfants ont estimé que les personnes qui s'occupaient d'eux les soutenaient et étaient présentes dans les moments importants tout en les aidant à prendre des décisions importantes, telles que le déménagement ou la poursuite des études. Ils ont apprécié que les personnes qui s'occupent d'eux soient là pour discuter des options pour l'avenir et proposer des idées, témoignant d'une approche de soutien et de collaboration. Cette approche était particulièrement importante pour ceux qui étaient confrontés à des barrières linguistiques, car les aidants facilitaient souvent l'apprentissage de la langue en faisant en sorte que des enseignants les aident à apprendre le portugais.

> *« J'ai eu des problèmes avec la langue et l'adulte [responsable] m'a aidé, il a cherché un professeur qui est venu à la maison pour m'enseigner le portugais. »*
>
> *« Oui, je parle d'abord avec eux parce que c'est plus facile à résoudre. Nous pourrions nous arranger, mais parfois la langue ne nous aide pas. Si je sais que la situation est difficile, je vais les voir et je leur demande pour savoir comment la résoudre. »*

En outre, les participants ont indiqué qu'ils se sentaient à l'aise pour demander de l'aide aux personnes qui s'occupaient d'eux lorsqu'ils étaient confrontés à des situations complexes. Ils ont noté que les personnes s'occupant d'eux les défendaient et communiquaient avec d'autres adultes pour résoudre les problèmes, en veillant à ce que l'intérêt supérieur des enfants soit toujours pris en compte.

La dernière question sur le positionnement de la carte a révélé que les enfants avaient généralement une opinion positive ou neutre de l'indépendance de leurs tuteurs. Ils pensaient que les personnes qui s'occupaient d'eux étaient généralement à leurs côtés et leur faisaient confiance pour les aider à prendre des décisions dans leur intérêt.

Conclusion

Les consultations menées à Chypre et au Portugal mettent en évidence des expériences contrastées en ce qui concerne l'indépendance des tuteurs. Ces résultats soulignent la nécessité pour les tuteurs d'être plus impliqués et proactifs dans la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant, en veillant à ce que leurs actions soient conformes aux principes d'indépendance et de soutien centré sur l'enfant. Pour promouvoir l'indépendance, les tuteurs doivent donner la priorité à l'autonomie et à l'action des enfants, tout en leur donnant les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et de faire valoir leurs droits de manière efficace. Les tuteurs doivent fournir aux enfants les informations, les ressources et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent gérer leur situation de manière indépendante. En outre, ils doivent plaider en leur nom pour veiller à ce que leur intérêt supérieur soit respecté. La mise en place de processus décisionnels clairs, la promotion de la transparence et de la responsabilité, et l'encouragement d'une culture de l'autonomisation peuvent contribuer à faciliter l'indépendance et la résilience des enfants dans les systèmes de tutelle.

Conclusions et suggestions

L'analyse des résultats des consultations au Portugal et à Chypre met en évidence les défis complexes et les opportunités inhérentes aux systèmes de tutelle pour les enfants non-accompagnés et séparés dans le contexte de la migration. En examinant les domaines de l'efficacité, de la disponibilité, de la capacité, de la relation et de l'indépendance, des domaines clés d'amélioration ont été identifiés. Les résultats de la consultation peuvent servir de base à des interventions ciblées visant à améliorer la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11, à renforcer l'efficacité des systèmes de tutelle et de protection et à apporter un meilleur soutien aux enfants non-accompagnés et séparés.

Dans l'ensemble, les expériences des enfants en matière de tutelle varient considérablement, en partie en raison des différents cadres juridiques et pratiques de chaque pays. A Chypre, les enfants ont souvent fait état de problèmes de communication et de soutien de la part de leurs tuteurs légaux. Les participants ont exprimé le souhait que leur tuteur s'implique plus activement dans le traitement de leur dossier et passe plus de temps avec eux, soulignant ainsi la nécessité d'une relation plus personnalisée. À l'inverse, au Portugal, où le concept juridique de "tuteur" tel que défini par la Recommandation CM/Rec(2019)11 n'existe pas, les enfants sont généralement placés dans des institutions dites de soins résidentiels. Le directeur ou la directrice de ces institutions, désigné comme représentant légal, charge un professionnel d'assumer les responsabilités de tutelle. Malgré le caractère différent de cette structure, les enfants portugais ont fait part d'expériences globalement positives dans le cadre actuel. De nombreux participants ont indiqué qu'ils se sentaient bien soutenus par les professionnels désignés, tandis que certains enfants ont souligné des lacunes en matière de défense des droits et de soutien.

Les principaux défis identifiés à partir des résultats des consultations d'enfants comprennent des lacunes dans les domaines suivants :

- Communication et confiance : les enfants ont souligné la nécessité d'améliorer et de rendre plus fréquente la communication et la confiance entre eux et leurs tuteurs ou les professionnels désignés. Nombre d'entre eux ont eu le sentiment que leur voix n'était pas entendue et que leurs besoins n'étaient pas pris en compte de manière adéquate.

- Adéquation du soutien : il existe une lacune majeure en ce qui concerne le soutien actif et la défense des intérêts par les tuteurs, y compris pour les questions juridiques ou spécialisées et les besoins de base tels que la nourriture, des conditions de sommeil sûres et des vêtements adéquats.

- Cadres juridiques et institutionnels : les différences de cadres juridiques et institutionnels entre les pays créent des incohérences dans l'expérience de la tutelle. Au Portugal, l'absence d'un système de tutelle légalement défini signifie que la qualité du soutien peut varier considérablement en fonction du placement de l'enfant et du professionnel désigné. Toutefois, l'absence de contrôle ne permet pas de garantir une procédure standard, même en présence d'un cadre juridique.

- Formation et indépendance : les tuteurs ont besoin d'une formation adéquate pour remplir leur rôle efficacement. Il s'agit notamment de comprendre les procédures juridiques, les compétences en matière de communication et les compétences culturelles pour aider les enfants d'origines diverses. En outre, les tuteurs doivent agir en permanence dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils doivent fournir aux enfants les informations, les ressources et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent gérer leur situation de manière indépendante, tout en défendant leurs intérêts et en veillant à ce que leurs droits soient respectés.

- Barrières culturelles et linguistiques : les barrières linguistiques et culturelles constituent des obstacles

importants. Les enfants ont fait état de difficultés à comprendre leurs droits et à accéder aux services nécessaires en raison de ces barrières.

Sur la base des résultats et des principaux défis apparus, plusieurs recommandations réalisables peuvent répondre aux problèmes identifiés et améliorer les systèmes de tutelle pour les enfants non-accompagnés et séparés dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ces propositions s'alignent sur le cadre international actuel des droits de l'enfant et les lignes directrices au niveau européen, ainsi que sur les recommandations du Conseil de l'Europe, en particulier la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle efficace des enfants non-accompagnés et séparés dans le contexte des migrations.

1. Normaliser les cadres juridiques, les lignes directrices en matière de tutelle et la formation :

Établir des lignes directrices normalisées pour les rôles et les responsabilités des tuteurs dans les États membres, conformément au principe 4 - Responsabilités juridiques et missions des tuteurs de la Recommandation CM/Rec(2019)11. Ces instructions devraient être incluses dans des programmes de formation complets fondés sur les droits afin de garantir que les tuteurs disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir efficacement les enfants non accompagnés et séparés. La formation devrait porter sur les droits de l'enfant, le système de protection et les services disponibles, les compétences culturelles et les soins tenant compte des traumatismes.[5]

2. Favoriser les relations de confiance :

Les tuteurs doivent donner la priorité à l'établissement de relations fortes et de confiance avec les enfants qu'ils soutiennent, en faisant preuve d'écoute active, d'empathie et de réactivité face aux besoins et aux inquiétudes. Un engagement structuré et cohérent, comprenant des contrôles réguliers et des mécanismes de retour d'information, doit être mis en œuvre pour s'assurer que les enfants se sentent entendus et soutenus.

3. Promouvoir la participation et l'indépendance des enfants :

Les tuteurs doivent donner aux enfants la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préférences mais aussi les impliquer dans les processus de prise de décision. Fournir aux enfants des informations sur leurs droits et les aider à comprendre les implications des différents choix peut renforcer leur autonomie et leur indépendance.

4. Aborder les barrières linguistiques :

Veiller à ce que les barrières linguistiques n'empêchent pas une communication efficace entre les tuteurs et les enfants. Les enfants et les tuteurs doivent avoir accès à des interprètes qualifiés et à des médiateurs culturels pour faciliter la compréhension et veiller à ce que les enfants puissent exprimer pleinement leurs besoins et leurs

[5] Défense des enfants International Italie a développé, en collaboration avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, un manuel complet pour les formateurs de tuteurs sur la tutelle des enfants non accompagnés, conçu pour aider les institutions, les organisations et les individus à former les tuteurs d'enfants non accompagnés ou à dispenser des cours de "formation des formateurs." Il peut être utilisé dans différents contextes de formation, tels que la formation professionnelle et universitaire, la formation sur le tas et la formation continue. Le manuel est basé sur les principes des droits humains et des droits fondamentaux et sur les normes éthiques. Il reconnaît que l'enfant et le tuteur ont leur propre histoire, leurs propres ressources et leurs propres capacités. Il renforce la confiance des tuteurs dans leur capacité à promouvoir les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Il leur permet également d'agir de manière indépendante et impartiale vis-à-vis des différents représentants de l'État, des prestataires de services et des autres membres de la communauté. La plateforme d'apprentissage parallèle en ligne pour les tuteurs d'enfants non accompagnés, construite sur Moodle, complète le manuel. Il s'agit d'une ressource en ligne avec des présentations, des vidéos et des exercices. Elle soutient l'apprentissage à distance et permet aux formateurs et aux participants d'accéder à du matériel supplémentaire par le biais de la plateforme numérique. Plus d'informations sont disponibles ici.

préoccupations.

5. Améliorer la coordination et la collaboration :

Renforcer la coopération et la coordination entre toutes les parties prenantes impliquées dans le système de tutelle, y compris les travailleurs sociaux, les juristes, le personnel des centres d'hébergement, le personnel éducatif et les tuteurs. La mise en place d'équipes pluridisciplinaires peut contribuer à garantir une approche holistique de l'aide aux enfants non-accompagnés et séparés. Des canaux de communication clairs et des protocoles d'orientation doivent être mis en place dans le but de faciliter une collaboration efficace et le partage d'informations.

6. Suivre et évaluer les cadres et les pratiques en matière de tutelle :

Mettre en œuvre un suivi et une évaluation réguliers des pratiques de tutelle afin d'évaluer leur efficacité et d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés, en aidant les États membres à mettre en œuvre efficacement la Recommandation CM/Rec(2019)11. Le retour d'information de la part des enfants devrait continuer à être un élément clé de ce processus afin que leurs perspectives et leurs expériences éclairent les améliorations en cours. L'établissement d'indicateurs de performance et de mécanismes de responsabilisation clairs peut contribuer à garantir la meilleure réponse aux besoins des enfants par les systèmes de tutelle

7. Développer des mécanismes de plainte pour les enfants :

Un cadre de suivi va de pair avec la mise en place d'une procédure permettant aux enfants de déposer des plaintes formelles et anonymes, visant à être traitées rapidement et de manière adéquate. Des professionnels formés et équipés pour prendre en compte les plaintes doivent être nommés, et un calendrier de traitement des plaintes doit être établi afin que l'enfant ait des attentes claires quant à la procédure. Les mécanismes de plainte doivent être centrés sur l'enfant et le professionnel doit impliquer l'enfant, lorsque c'est possible et de la meilleure manière, pour comprendre comment traiter au mieux la plainte et s'assurer que les besoins de l'enfant sont satisfaits. Dans les cas extrêmes, une procédure de retrait immédiat de la garde de l'enfant doit être mise en place et un autre tuteur doit être désigné sans délai.

La résolution de ces problèmes nécessite un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes, y compris de la part des décideurs politiques, des tuteurs et des institutions visant à prendre en charge les enfants. Pour aller de l'avant, une collaboration et un dialogue continus entre les parties prenantes, y compris les agences gouvernementales, les ONG et les professionnels de la protection de l'enfance, seront essentiels pour mettre en œuvre les actions recommandées et susciter un changement positif dans les pratiques de tutelle. En relevant les défis identifiés et en tirant parti des atouts de leurs systèmes respectifs, les États membres peuvent créer des environnements dans lesquels les enfants non-accompagnés et séparés se sentent soutenus, responsabilisés et capables de s'épanouir.

Une collaboration et un engagement accrus de la part des délégations nationales peuvent entraîner des changements positifs et créer un environnement plus sûr et plus favorable pour les enfants non-accompagnés et séparés dans toute l'Europe.

Recommandations formulées par les enfants

Sur la base des citations d'enfants lors des discussions du jeu GATE et de l'activité "messages directs", voici quatre recommandations faites par des enfants non-accompagnés aux autorités des États membres du Conseil de l'Europe concernant les caractéristiques et les actions des tuteurs :

- Présence et transparence : les tuteurs doivent être constamment présents dans la vie des enfants, consacrer suffisamment de temps pour comprendre leurs besoins et établir une relation de confiance avec l'enfant. En outre, les tuteurs doivent toujours faire preuve de transparence sur les questions concernant l'enfant. Un enfant a déclaré : *« Je veux qu'elle passe plus de temps avec moi et qu'elle ne me mente pas, qu'elle me dise la vérité sur quelque chose qui me préoccupe, par exemple sur mon dossier Dublin, et qu'elle ne me dise pas qu'elle ne sait pas. »*

- Soutien pluridisciplinaire : les tuteurs doivent coopérer avec d'autres professionnels et se montrer proactifs pour aider les enfants à satisfaire leurs besoins primaires et à s'orienter dans les systèmes juridiques et sociaux. Ils doivent veiller à ce que les problèmes soulevés par les enfants soient écoutés et traités rapidement et efficacement en tenant compte de leur point de vue. Un enfant a déclaré *: « Parfois, le [professionnel qui est] responsable [du jeune] fait ce qu'il pense être bon pour le jeune et non ce que le jeune veut, parfois il n'explique pas ce qui est mieux pour le jeune. »*

- Approche personnalisée : Les tuteurs doivent s'efforcer de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, d'offrir un soutien personnalisé et de veiller à ce que tous les aspects du bien-être de l'enfant soient pris en compte. Un enfant a demandé spécifiquement : *« Je veux qu'elle vienne me voir plus souvent pour pouvoir la connaître et lui faire confiance et savoir que ce qu'elle va faire est bon pour moi. »*

- Empathie et compréhension : Les tuteurs doivent se préoccuper des enfants, écouter leurs préoccupations sans les juger et les aider à trouver des solutions, en guidant l'enfant dans son meilleur intérêt. Les tuteurs doivent également s'intéresser aux rêves et aux aspirations des enfants, les aider à développer et à poursuivre leurs objectifs. Un enfant a souligné *: « Je veux qu'elle s'intéresse à moi et qu'elle écoute ce que j'ai à dire, qu'elle ne me juge pas et qu'elle trouve des moyens de m'aider quand je ne sais pas quoi faire ».*

En plus de ces recommandations, les enfants ont souligné les caractéristiques importantes suivantes que les tuteurs devraient avoir.

Selon les mots des enfants, les tuteurs devraient...

... « *être bien informé* » et « *avoir de l'expérience dans le système* » ;

... « *être plus professionnels dans leur travail* » ;

... « *être présent, aider et écouter nos besoins* » ;

... « *se préoccuper des personnes dont ils sont responsables* » ;

...« *être travailleur* » ;

... « *être gentil* » ;

... « *être sympathique* »" ;

... « être attentif et respectueux ».